

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(25\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Édouard de Boyve, 27 janvier 1886](#)

Jean-Baptiste André Godin à Édouard de Boyve, 27 janvier 1886

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[27 janvier 1886](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère

Destinataire[Boyve, Édouard de \(1840-1923\)](#)

Lieu de destinationNîmes (Gard)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin expose à de Boyve le conflit l'opposant à Fougrousse à propose d'une liste d'adresses de sociétés coopératives que celui refuse de lui communiquer. Il lui demande s'il peut lui communiquer ces adresses, afin qu'il puisse envoyer aux sociétés coopératives les numéros des 10, 17 et 24 janvier, qui rendent compte du mouvement coopératif en Angleterre.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Conflit](#), [Coopération](#)

Personnes citées

- [Deynaud, Simon \(1844-1914\)](#)
- [Fougerousse, Auguste \(1838-1917\)](#)

Œuvres citées

- « Ligue pour la défense et l'organisation des droits du travail. I », *Le Devoir*, t. 10, n° 383, 10 janvier 1886, p. 22-25. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.10/25/100/838/0/0>, consulté le 7 novembre 2023]
- « Ligue pour la défense et l'organisation des droits du travail. II », *Le Devoir*, t. 10, n° 384, 17 janvier 1886, p. 37-39. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.10/40/100/838/0/0>, consulté le 7 novembre 2023]
- « Ligue pour la défense et l'organisation des droits du travail. III », *Le Devoir*, t. 10, n° 385, 24 janvier 1886, p. 55-58. [En ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.10/58/100/838/0/0>, consulté le 7 novembre 2023]

Informations sur le document source

CoteFG 15 (25)

Collation2 p. (313r, 314v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère
27 janvier 1866

Cher Monsieur de Boyer,

Un singulier incident vient de se produire à l'égard de la société du Familistère de la part du Bureau de la Fédération coopérative.

Je ne sais si vous êtes tenu au courant des faits qui se passent, mais je ne puis croire que vous partagez le sentiment que vient de m'exprimer M. Fougereau.

Je crois donc devoir vous

envoyer, sans ce pli, copie de la correspondance échangée entre lui et moi.

— J'ai donné à M. Fougereau tous les documents qu'il me demandait par sa lettre du 19 janvier. M. Deynard lui-même les lui a portés en se rendant à la réunion coopérative qui a eu lieu le 14^e. Cela comprenait cinq feuilles contenant les noms et adresses de nos fournisseurs, nos patentes de bits de boissons, etc, etc.

— Aujourd'hui, M. Fougereau après me les avoir promis

me refuse les adresses des
sociétés coopératives de
France. A quoi servirait-il
que notre société fut ins-
crite au rang des sociétés
coopératives et payât ses
cotisations, si dès le premier
renseignement qu'elle deman-
de, on lui répond par un
refus ?

Je trouve le procédé
tellement cavalier que je
ne puis m'en contenter,
et me trouve obligé de
m'adresser à vous, espé-
rant que vous pourriez
me communiquer ces adresses.
— Vous enverrez le devoir, et

avez pu lire l'avis contenu
page 22 (N° du 10 janvier) ;
vous voyez donc qu'il s'agit
pour nous de faire passer
à chacune des sociétés coopé-
ratives les N° des 10, 17
et 24 courant qui rendent
compte du mouvement
qui s'accomplit en Angleterre
en ce moment.

Je ne puis concevoir
que cela parte enbrage à
M. Tougerousse.

Veuillez me répondre au
plus vite et agréer, je
vous prie, l'assurance de
mes meilleurs sentiments.

Edison